

Arrêté 2019-12 portant désignation des
Représentants de l'administration et du personnel dans le groupe de travail sur les avancements
de corps des personnels ITRF

Le directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 relatif au CUFR de Mayotte ;
- Vu le bulletin officiel spécial n°6 du 22 novembre 2018

Considérant que dans les structures pour lesquelles il n'a pas été institué de commission paritaire d'établissement (CPE), un groupe de travail est réuni pour donner un avis sur les dossiers des candidats à la promotion.

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont désignés au titre des représentants de l'administration dans le groupe de travail :

Catégorie	Titulaires	Suppléants
A	SIRI Aurélien	GOLLETY Claire
B	ROSE Jean-Louis	FONTAINE Evelyne
C	MAOULIDA Mounib	FONTAINE Catherine

Article 2 :

Sont désignés au titre des représentants du personnel :

Catégorie	Titulaire	Suppléant
A	CHASSOT Laurent	SUCRE Elliott

Article 3 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Dembéni, le 17 janvier 2019

Le Directeur du CUFR de Mayotte

Aurélien SIRI

